Canicule ! La CNL annonce qu'elle déposera plainte contre le gouvernement.

Alors que la canicule de l'été 2026 a provoqué plus de 2 000 décès, la Confédération nationale du logement (CNL) annonce qu'elle

déposera, lundi 20 juillet, une plainte pénale contre le Gouvernement. L'association demande à la justice d'examiner les responsabilités de l'État face à l'inaction concernant les logements devenus inhabitables lors des fortes chaleurs.

La CNL rappelle que, selon Santé publique France, près de 90 % des victimes sont décédées à leur domicile. Elle dénonce des logements transformés en véritables « bouilloires thermiques », où les températures peuvent dépasser 40 °C. La France compte encore près de 8 millions de passoires thermiques, occupées par plus de 12 millions de personnes.

Dans sa plainte, la confédération estime que **le Gouvernement « viole manifestement et délibérément ses obligations de sécurité »** en continuant d'autoriser la location de ces logements, en repoussant les interdictions et en ne prenant pas les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour rendre effectives les obligations de rénovation, malgré plusieurs décisions de justice. Elle demande au parquet **d'ouvrir une enquête préliminaire** pour des faits susceptibles de constituer le délit de **mise en danger délibérée de la vie d'autrui**, prévu par l'article 223-1 du code pénal.

Au-delà de cette procédure, la CNL réclame un fonds d'urgence pour adapter les logements à la chaleur, un moratoire sur les expulsions pendant les canicules, un plan massif de rénovation thermique et une relance de la construction de logements sociaux. « Le droit au logement est un droit fondamental. Le droit de survivre chez soi doit l'être aussi », conclut l'association.